

enfance

traitement

soutien

famille

prévention

jeunesse

protection

réadaptation



Démarche pour les partenaires du réseau local de services Arthabaska-Érable pour la réalisation de plan de service individualisé.

Ce chevalet est un résumé du manuel de référence :
Démarche de plan de service individualisé du territoire
Arthabaska-Érable.

Les principales conditions visées par l'utilisation d'un plan de services individualisé.

- Le jeune ou la famille vit une situation particulière (sur le plan personnel, familial, social, scolaire, etc.).
- La situation est complexe.
- Le jeune reçoit des services d'au moins deux dispensateurs de services.
- Le jeune ou la famille a des besoins multiples.



Les 6 étapes d'une démarche PSI.

- 01 Évaluer globalement la situation du jeune et de sa famille.
- 02 Initier la démarche du PSI : mobiliser les partenaires concernés.
- 03 Rencontre préparatoire et obligatoire au PSI : partager les expertises et développer une vision commune de la situation.
- 04 Réaliser et rédiger la rencontre du PSI.
- 05 Réaliser et assurer le suivi du PSI.
- 06 Évaluer et réviser le PSI en rencontre.



01

Évaluer globalement la situation du jeune et de sa famille.

Accueillir le jeune, sa famille et ses proches.

Élargir la vision de leur situation.

Procéder à un partage des perceptions entre l'intervenant, le jeune, ses parents et leurs proches.

Adhérer à une approche collaborative.

Tenir compte des facteurs motivationnels, des caractéristiques individuelles et des caractéristiques environnementales.

Identifier les besoins de changement.

L'écart entre la situation actuelle et la situation désirée oriente l'identification des besoins de changement.



Initier la démarche de PSI : mobiliser les partenaires concernés.

Quand faut-il initier la démarche?

- ⦿ Quand la réponse aux besoins multiples requiert une concertation des partenaires pour développer une vision commune et arrimer les services.
- ⦿ Quand l'évaluation globale du jeune conduit à identifier des besoins pour lesquels la participation de plus d'un établissement s'avère requise.

À qui incombe la responsabilité d'initier la démarche de PSI?

- ⦿ Tout intervenant impliqué auprès du jeune ou de ses parents et qui évalue la pertinence d'une démarche de PSI.
- ⦿ L'intervenant qui initie la démarche de PSI n'est pas forcément celui qui agira en tant que coordonnateur formel.
- ⦿ L'initiateur de la démarche agit comme coordonnateur jusqu'à la nomination d'un responsable formel par les acteurs impliqués lors de la rencontre préparatoire.



Initier la démarche de PSI : mobiliser les partenaires concernés.

Comment agir et avec quelles ressources?

- Obtenir le consentement des parents et du jeune âgé de 14 ans et plus (manuel de référence annexe 2, p. 35).
- Contacteur les partenaires, leur communiquer sa vision de la pertinence d'amorcer une démarche PSI.
- Convenir avec le jeune, ses parents et les partenaires des modalités pour poursuivre l'évaluation des besoins dans la situation.

Mobiliser les partenaires.

Il doit y avoir reconnaissance d'un but commun pour l'action collective.

Les partenaires engagés dans l'action partagent le même sentiment d'être concernés par le processus et les résultats.

Rencontre préparatoire obligatoire au PSI : partager les expertises et développer une vision commune de la situation.

Une rencontre préparatoire réalisée en l'absence du jeune et de ses parents n'est pas une rencontre de PSI et, en ce sens, elle ne doit aucunement servir à prendre des décisions à leur place.

Qu'est-ce qui est attendu à cette étape de la démarche?

Faire une évaluation globale.

Établir des relations de partenariat véritables en vue d'évaluer, ensemble, la situation d'un jeune et de sa famille.



Développer une vision commune.

Ensemble, les partenaires conjuguent leurs efforts pour enrichir leur compréhension de la situation, l'identification des besoins de changement prioritaire et des actions à réaliser ainsi que les responsabilités ou services requis pour y répondre.

Partager les expertises.

Étape intermédiaire, entre l'évaluation globale et la planification des services, réalisée par l'ensemble des acteurs impliqués.

Rencontre préparatoire obligatoire au PSI : partager les expertises et développer une vision commune de la situation.

Nommer le coordonnateur de la démarche PSI.

Généralement, il s'agit d'un intervenant :

- significatif sur le continuum de services ou provenant d'un établissement qui est majoritairement impliqué dans la situation du jeune;
- significatif pour le jeune et sa famille;
- choisi en concertation.

Organiser ou mettre en place les conditions pour la rencontre de PSI.

Le choix des participants doit tenir compte des objectifs visés par la rencontre.

Généralement, la présence d'un seul représentant de chaque organisme concerné peut suffire. Toutefois, une coordination préalable des intervenants à l'intérieur de chaque organisme doit être envisagée.

Réaliser et rédiger la rencontre de PSI.

* La rencontre de PSI n'est pas une **étude de cas**; elle n'est pas centrée sur les problèmes du jeune et de sa famille, mais plutôt sur leurs besoins généraux et sur les actions à réaliser ou les services requis pour y répondre.

Réaliser la rencontre de PSI.

Le choix de l'animation de la rencontre de PSI relève de la responsabilité du coordonnateur PSI, même si certaines situations particulières peuvent justifier le recours à un autre animateur.

Rédiger le plan de services en utilisant le formulaire commun.

Les objectifs sont choisis avec le jeune et ses parents. Ils sont priorisés en fonction des changements souhaités par et pour le jeune.

Suite à la rédaction du PSI, le coordonnateur s'assure d'obtenir la signature de tous les participants dans un délai raisonnable.

Convenir avec les participants de la date de rencontre pour la révision du PSI. Il n'y a aucune prescription légale. Les membres du comité des coachs suggèrent que les révisions soient réalisées au moins une fois par année.



Réaliser et assurer le suivi du PSI.

Les responsabilités du jeune et de ses parents...

- Collaborer à l'élaboration de leur PI avec les partenaires concernés.
- S'engager activement dans le sens des changements planifiés.
- Communiquer au coordonnateur de PSI toute information pouvant affecter la réalisation du PSI.

Le coordonnateur du PSI a la responsabilité de...

- mettre en œuvre les modalités prévues pour le suivi du PSI;
- suivre l'évolution de la situation du jeune en regard du PSI;
- s'assurer que les services planifiés sont rendus;
- s'assurer du respect des échéanciers;
- en cas de litige dans une situation, informer le gestionnaire et le coach PSI de son établissement;
- faire circuler, de façon continue, l'information pertinente entourant la réalisation du PSI.

Réaliser et assurer le suivi du PSI.

Les partenaires ont la responsabilité de...

- s'assurer de l'arrimage entre le PI de leur organisation et le PSI;
- respecter leur engagement à rendre les services planifiés;
- respecter les modalités et les mécanismes d'arrimages entendus pour assurer le suivi du PSI;
- communiquer au coordonnateur du PSI toute information pouvant affecter la réalisation du PSI.



Évaluer et réviser le PSI en rencontre.

Qui doit organiser la rencontre de révision du PSI?

Le coordonnateur de la démarche PSI est responsable de l'organisation de la rencontre.

Quand doit-on faire la rencontre de révision du PSI?

Selon la date fixée lors de la réalisation du PSI ou lors d'un changement significatif dans la situation.

Quel est le but de cette étape?

Cette étape importante consiste à évaluer les résultats de l'intervention concertée et à réviser la planification des besoins et des services.

- Évaluer l'atteinte des objectifs généraux fixés au PSI.
- Évaluer les conditions générales mises en place pour l'atteinte de ces objectifs, soit les actions réalisées ou les services rendus par les différents acteurs naturels ou professionnels impliqués.
- Réviser et ajuster le plan en fonction des besoins de changement actuels du jeune et de sa famille et des services requis pour y répondre.

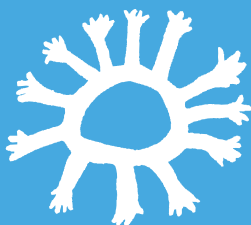
Les membres du comité des coachs PSI.

Qui sont-ils? Quels sont leurs rôles?

Afin de supporter les intervenants dans la réalisation du PSI, chaque établissement a nommé au moins un coach. Le coach assume un rôle de transfert de compétences auprès de ses collègues afin de les supporter lorsqu'ils doivent s'impliquer ou animer une démarche PSI.

En conclusion

L'idée de mettre en place l'utilisation d'un PSI accentue la volonté des établissements, organismes et CPE à vouloir travailler en concertation et en amont des difficultés afin de prévenir qu'une situation problématique devienne plus complexe et se dirige vers une impasse.



Comité
enfance jeunesse famille
Arthabaska - Érable



À conjuguer nos efforts, nous
pouvons véritablement aider
le jeune et sa famille à
l'atteinte du changement visé.

**Agence de la santé
et des services sociaux
de la Mauricie
et du Centre-du-Québec**

Québec

